

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGES |
|---|--------------|
| MOT DE LA DIRECTION..... | 2 |
| COMMENT UTILISER L'AGENDA SCOLAIRE | 3 |
| MA ROUTINE DE DEVOIRS/ÉTUDE..... | 4 |
| NOS PARTENAIRES | 5 |
| VALEURS..... | 6 |
| APPLICATION DES RÈGLES DE CONDUITE..... | 7 |
| RÈGLEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS JEUNES ET ADULTES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF..... | 14 |
| INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET MESURES D'AIDE..... | 16 |
| LES ACTIVITÉS À L'ÉCOLE | 19 |
| LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF | 20 |
| EXEMPLE D'UNE PAGE DE TITRE | 21 |
| CIRCULATION DANS L'ÉCOLE..... | 22 |
| HORAIRE DES RÉCUPÉRATIONS | 23 |

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents, chers élèves,

D'emblée, nous nous permettons de vous rappeler la mission de l'école qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier pour favoriser la réussite de tous. Ainsi, jour après jour, l'équipe de l'École secondaire de Donnacona consacre son temps et ses énergies à créer un milieu de vie qui favorise **le respect, l'autonomie et la responsabilité**. Par le biais de ces valeurs, nos intentions éducatives sont orientées vers l'organisation d'un milieu de vie sain et stimulant, favorisant la prise en charge personnelle et l'encouragement des initiatives reliées au développement durable.

La prise en charge personnelle se traduit par des moyens concrets tel que l'utilisation de cet agenda qui est utile à la planification et à la réalisation du travail scolaire. De plus, nous vous invitons à prendre connaissance des règles de vie de notre établissement scolaire et d'apposer votre signature à la première page de cet agenda en guise d'engagement.

Finalement, chers élèves, il importe de vous rappeler que vous êtes les premiers responsables de votre réussite scolaire. Parallèlement, les membres de l'équipe-école, en collaboration avec vos parents, demeureront de fidèles accompagnateurs pour vous accompagner vers votre réussite éducative.

Bonne année scolaire 2023-2024!



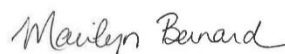
Jean-François Garneau
Directeur



Annick Goulet-Bernier
Directrice adjointe



Steeve Brière
Directeur adjoint



Marilyn Bernard
Directrice adjointe

PRÉCISIONS IMPORTANTES

- On entend par **ÉCOLE** le lieu physique (bâtiment et terrain qui l'entourent) et tout autre endroit où se déroule une activité sous la responsabilité de l'école (échanges étudiants, journées d'activités, sport scolaire, visites, transport scolaire, etc.).
- **Le présent règlement s'applique en tout temps (jours de classe, jours d'examens, voyages, activités parascolaires, etc.).**
- Le présent règlement pourrait être modifié pendant l'année scolaire, et ce, sans préavis. Dans une telle situation, le règlement serait présenté au personnel et au CÉ pour approbation. Le personnel, les élèves et leurs parents en seraient avisés. Les parents peuvent faire entendre leurs suggestions ou commentaires en passant par le conseil d'établissement (CÉ).

COMMENT UTILISER L'AGENDA SCOLAIRE

1. Consigne les informations transmises par chacun des enseignants.
2. Si un devoir est donné, note ce qui est à faire la journée même et inscris à la date de remise : « remettre devoir ».
3. Inscris la date d'un test, d'une évaluation ou d'un examen à la date indiquée lorsque l'information est transmise.
4. Inscris ensuite, à au moins 2 endroits différents (la veille de l'examen et 3 jours avant, par exemple), la matière à étudier.
5. Note tes récupérations afin de mieux planifier tes devoirs et ton étude.
6. Finalement, n'oublie pas d'inscrire tes activités de loisirs en soirée.

À GARDER EN TÊTE

- ★ En fin de journée, afin de ne rien oublier pour tes devoirs et ton étude, il est important de bien regarder ton agenda scolaire lorsque tu fais ton sac avant de quitter l'école.
- ★ Au moment de commencer tes devoirs et ton étude, ouvre TOUJOURS ton agenda scolaire en premier et garde-le ouvert devant toi. Cela te permet de ne rien oublier et d'évaluer la priorité de chaque tâche.

MA ROUTINE DE DEVOIRS/ÉTUDE

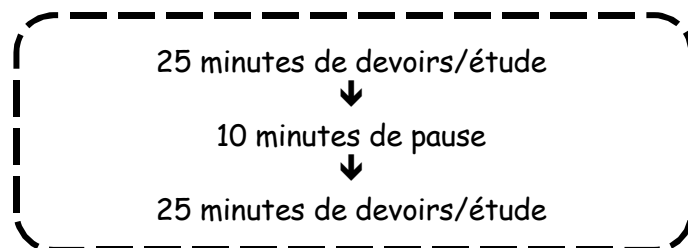
1. **PAUSE** - En arrivant à la maison, je prends le temps de me détendre un peu en mangeant une collation.
2. **ENDROIT CALME** - Je m'installe dans un endroit tranquille et j'éloigne toutes distractions.
3. **AGENDA SCOLAIRE** - J'ouvre mon agenda scolaire afin d'identifier clairement ce que j'ai à faire.
4. **DEVOIRS** - Je fais ensuite les devoirs prévus à mon agenda scolaire pendant plus ou moins 30 minutes. Je commence par ce qui me tente le moins ou ce qui est le plus urgent à faire. Je termine par ce que je préfère (c'est plus motivant). Je ne fais pas corriger mes devoirs par mes parents. Je vais les corriger en classe avec mes enseignants.
5. **SI JE SUIS « BLOQUÉ », VOICI CE QUE JE PEUX FAIRE :**
 - J'essaie de revoir ou de réentendre mon enseignant lorsqu'il expliquait la matière.
 - Je réfléchis à la matière vue en classe.
 - Je cherche les notions dans mes notes de cours ou dans mon manuel et je tente de comprendre.
 - Je demande de l'aide à un parent, à un ami ou je me réfère aux ressources disponibles avec alloprof (site alloprof.qc.ca, ou la nouvelle plateforme ou par téléphone).

alloprof

+1 888-776-4455

Si je ne comprends toujours pas, je mets un point d'interrogation (?) à côté du numéro et je demande à mon enseignant de m'expliquer.

6. **JE RELIS LA MATIÈRE** - Je prends le temps de relire la matière des cours que j'ai eus pendant la journée. Je peux aussi le dire de façon verbale à mes parents (5 à 10 min par cours).
7. **J'ÉTUDIE** - Je fais mon étude lorsque j'ai un examen à venir. J'utilise différentes techniques pour mémoriser la matière (la dire à voix haute, faire des tableaux ou des résumés, demander à quelqu'un de me poser des questions afin de vérifier si j'ai bien compris ou retenu la matière, etc.).
8. **60 MINUTES** - Mes devoirs et mon étude devraient me prendre en moyenne 60 minutes tous les soirs. Je fais mes devoirs et j'étudie selon le 25-10-25.



Source : Valérie Morasse, psychoéducatrice et Jeanne Tessier, orthopédagogue (2017)

NOS PARTENAIRES



Centre prévention du suicide
(418) 285-3847



1 800 263-2266

AidezMoiSVP.ca



Jeunesse, J'écoute

1 800 668-6868 www.jeunessejecoute.ca

418 523-5572 <https://grisquebec.org>

Centre de _____
prévention du suicide
_____ de Québec

1 866 APPELLE (1 866 277-3553)

CLINIQUE JEUNESSE

Contraception, grossesse, interruption de grossesse, dépistage des ITSS, écoute et conseils.

→ **CLSC DONNACONA** (jeudi)

418 285-2626 poste 4936

→ **CLSC SAINT-RAYMOND** (lundi matin)

418 337-4611 poste 2453

→ **CLSC SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES** (mardi matin/2 sem.)

418 268-3571 poste 6259

Tu peux également prendre rendez-vous avec l'infirmière de ton école (local 2108).



VALEURS

ÊTRE RESPECTUEUX

Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).

- **Toute personne a droit au respect dans l'école. Toute personne a droit de vivre dans un milieu de vie sain et sécuritaire, favorisant l'épanouissement et la réussite scolaire (LOI 95).**
- S'exprimer avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte ou expression violente.
- Collaborer avec tous les adultes de l'école. S'identifier aux adultes de l'école si demandé.
- Traiter les autres comme son égal en acceptant la diversité identitaire, culturelle, physique, religieuse, sexuelle, etc.
- Utiliser adéquatement le matériel permis à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés.
- Agir en bon citoyen numérique.
- Circuler calmement (marcher et sans crier).

SE RESPONSABILISER

Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.
S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré ses difficultés.

Une définition :

Responsabiliser, c'est rendre conscient de ses responsabilités, c'est rendre apte à prendre des décisions judicieuses et pertinentes, c'est rendre apte à répondre de ses actes ou de ceux dont on a la charge.

Il est de la responsabilité de tous de :

- Être présent aux cours, aux stages ou à toutes autres activités prévues à l'horaire.
- Être ponctuel.
- Participer aux activités d'apprentissage et contribuer au climat de classe propice au travail.
- Avoir le matériel nécessaire, et ce, en fonction de la discipline.
- Effectuer proprement les travaux demandés et les remettre à temps.
- Reprendre les évaluations dans les délais prévus.
- Avoir des vêtements d'éducation physique adaptés à l'activité.
- Respecter la politique d'utilisation des appareils électroniques.
- Porter des vêtements qui respectent le code vestimentaire.
- Être autonome, indépendant vis-à-vis des hiérarchies extérieures.

DÉMONTRER SON AUTONOMIE

Capacité à agir, à choisir et à penser par soi-même. S'adapter à tous types de situations, qu'elles soient personnelles ou scolaires.

- Manifester de l'autonomie en exprimant ses idées, en faisant part de ses sentiments et en planifiant ses interventions.
- Manifester de l'autonomie en faisant appel à des ressources, en se fixant des buts et en concevant des projets à sa mesure.

APPLICATION DES RÈGLES DE CONDUITE

1. ASSIDUITÉ

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|--|--|
| <p>Je suis présent à tous mes cours selon l'horaire prévu.</p> <p>Lors d'une absence à un cours, je dois m'assurer, auprès de mes pairs ou de mon enseignant, du travail et des devoirs à faire durant mon absence.</p> <p>Toute absence doit être motivée au préalable par les parents, en appelant au secrétariat de l'école au 418 285-2612.</p> <p>La direction se réserve le droit de refuser une motivation pour motif non valable.</p> <p>COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE - EXEMPTION Pour être dispensé des cours d'éducation physique et à la santé, un billet médical devra être remis au secrétariat. Le billet devra mentionner les raisons ainsi que la durée.</p> | <ul style="list-style-type: none">• Communication aux parents;• Retenue <p>Chaque absence non motivée entraînera une retenue.</p> <p>Une absence récurrente à une retenue entraînera une suspension interne d'une demi-journée.</p> |

2. PONCTUALITÉ

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|--|---|
| <p>Je me présente en classe AVANT le son de la 2e cloche qui indique le début de chaque cours.</p> <p>Mon arrivée APRÈS la cloche du début du cours sera considérée comme un retard non motivé.</p> | <p>L'accumulation de 5 retards non motivés entraînera une retenue.</p> <p>En présence de récurrence de retards non motivés, des conséquences seront appliquées à la discrétion de la direction.</p> |

3. MATÉRIEL SCOLAIRE

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|--|---|
| <p>Je me présente en classe muni du matériel nécessaire pour le cours (exemple : manuels, crayons, papier, règle, gomme à effacer, vêtements d'éducation physique, etc.).</p> | <p>L'accumulation de 5 oublis de matériel entraînera une retenue.</p> |

4. ALIMENTATION

COMPORTEMENT ATTENDU

En conformité avec la politique de la nutrition et des saines habitudes de vie, **il est interdit de posséder ou de consommer des boissons énergisantes à l'école** en tout temps.

Toute nourriture doit être consommée au rez-de-chaussée de l'école.

Note : L'eau est la seule boisson tolérée en classe.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

La progression des conséquences sera en fonction des manquements et à la discrétion de la direction.

5. RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ

COMPORTEMENT ATTENDU

Tout matériel prêté ou mis à la disposition de l'élève doit être remis dans son état initial (livres, manuels, casier, etc.)

N.B. Je dois garder mon casier verrouillé, car l'école ne se porte pas garante des objets personnels perdus ou volés.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

Le matériel volontairement endommagé, vandalisé, perdu ou **volé** devra être nettoyé, réparé ou remplacé par l'élève et ses parents.

6. RESPECT DES AUTRES

COMPORTEMENT ATTENDU

En tout temps, **je respecte en geste et en parole tous les élèves et adultes de l'école.** Je suis les consignes demandées par tout adulte de l'école.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

Une conséquence sera attribuée selon la gravité et la fréquence du comportement.

Une impolitesse grave envers un membre du personnel entraînera une suspension externe immédiate.

7. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT


COMPORTEMENT ATTENDU


Les matières résiduelles (déchets) doivent être triées dans les contenants appropriés disposés partout dans l'école.

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

Les gestes posés contribuent concrètement au respect de l'environnement qui préservera l'avenir des générations présentes et futures.

8. CODE VESTIMENTAIRE ET PORT DE COUVRE-CHEF

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|--|--|
| <p>Considérant que l'école est un lieu d'éducation visant l'apprentissage d'attitudes et de comportements sociaux, nous exigeons une tenue vestimentaire appropriée à celui-ci.</p> <p>La longueur des robes, des bermudas, des shorts et des jupes doit être d'une longueur minimale à la mi-cuisse.</p> <p>Les vêtements doivent être opaques, couvrir le ventre, le dos et le buste (voir photo plus bas).</p> <p>Le port de la casquette, du capuchon ou de tout couvre-chef est permis aux endroits autorisés du rez-de-chaussée (dégagé, cafétéria et Espace un). Pour ma sécurité, je dois être chaussé adéquatement et de façon sécuritaire.</p> <p>Les images et les messages véhiculés sur les vêtements doivent respecter les valeurs de l'école.</p> | <p>Les interventions concernant les vêtements inappropriés reviennent à tout adulte en présence de l'élève.</p> <p>La procédure de gestion des manquements sera appliquée pour les conséquences reliées à la tenue vestimentaire.</p>  |



CODE VESTIMENTAIRE

Port de couvre-chef et tenue vestimentaire

- 01-02** • Casquette confisquée ou demande à l'élève de changer ses vêtements non conformes. Remise de la casquette à la TES du local de retrait du niveau qui la remettra à l'élève en fin de journée.
- 03** • Remise de la casquette à la TES du local de retrait du niveau ou demande à l'élève de changer ses vêtements non conformes.
• La TES niveau appelle les parents qui devront venir chercher la casquette.
- 04** • Remise de la casquette à la TES du local de retrait du niveau ou demande à l'élève de changer ses vêtements non conformes.
• La TES niveau appelle les parents qui devront venir chercher la casquette.
• La TES inscrit l'élève pour une retenue midi.

9. APPAREILS ÉLECTRONIQUES

COMPORTEMENT ATTENDU

Les appareils électroniques (cellulaire, console de jeux, montre intelligente ou autre) **sont interdits en classe** et doivent rester dans le casier de l'élève pendant les cours. L'utilisation d'un appareil électronique en classe est possible seulement à la demande de l'enseignant.

UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET ET DU MATÉRIEL INFORMATIQUE :

L'élève devra signer le Code d'éthique des utilisateurs des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Portneuf.

Il est interdit, en tout temps, **de jouer à des jeux présentant des caractéristiques allant à l'encontre des valeurs de l'école** (violence, etc.).

CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES

L'enseignant peut réquisitionner un appareil électronique. La procédure de gestion des manquements sera appliquée.

Un refus de remettre l'appareil électronique à l'enseignant sera considéré par la direction comme un refus de suivre la consigne (insubordination).

RÈGLE DE VIE

Utilisation du cellulaire en classe



École secondaire
DONNACONA
Mon école!

- 01-02**
- Demande de l'enseignant de lui remettre son cellulaire
 - Remise du cellulaire à la direction de niveau qui le remettra à l'élève *en fin de journée*
-
- 03**
- Demande de l'enseignant de lui remettre son cellulaire
 - Remise du cellulaire à la direction de niveau
 - Appel aux parents qui devront venir chercher le cellulaire
-
- 04**
- Demande de l'enseignant de lui remettre son cellulaire
 - Remise du cellulaire à la direction de niveau
 - Appel aux parents qui devront venir chercher le cellulaire.
 - La direction inscrit l'élève à une retenue midi.

10. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|---|--|
| <p>Circuler calmement (en marchant et sans crier).</p> <p>Les visiteurs doivent se présenter au secrétariat et avoir l'autorisation pour circuler à l'intérieur de l'école.</p> | Une circulation calme contribue à la sécurité de tous. |

11. PLAGIAT

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|--|--|
| <p>Il est interdit de plagier lors des évaluations et des travaux.</p> <p>Je dois respecter la propriété intellectuelle des autres.</p> | <p>Une situation de plagiat, d'intention de plagiat ou de participation à un plagiat sera évaluée par l'enseignant et la direction. Si l'équipe conclut au plagiat, l'élève obtiendra une conséquence pouvant aller jusqu'à la note zéro pour son travail ou son examen.</p> <p>N.B. Toute utilisation partielle ou entière de textes, dessins, musique ou idées dont l'élève n'est pas l'auteur, dans un travail remis à un enseignant, constitue du plagiat si la référence n'est pas mentionnée, et ce, peu importe la source (manuscrit, imprimé, Internet, etc.).</p> |



12. INTIMIDATION, VIOLENCE, TAXAGE ET CYBERINTIMIDATION

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|---|---|
| <p>Toute personne TÉMOIN ou VICTIME d'intimidation, d'un acte de violence, de taxage ou de cyberintimidation se doit de le dénoncer à la direction ou à un membre du personnel.</p> <p>Selon la gravité, les parents sont informés des actes de violence et sont invités à collaborer avec les intervenants scolaires et leur jeune à la recherche de solutions. Cette démarche se fait autant avec les parents des élèves victimes que des élèves auteurs d'acte de violence.</p> | <p>Les étapes du protocole de l'école pour contrer l'intimidation et favoriser la bienveillance à l'égard de tous seront appliquées en considérant la fréquence et la gravité de la situation (gestes, paroles).</p> <p>N.B. Finalement, toutes les victimes ou les parents des victimes de moins de 14 ans peuvent faire une plainte à la Sûreté du Québec, au Protecteur de l'élève ou au policier-école.</p> <p><i>Toute plainte sera traitée de façon confidentielle.</i></p> |

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux peuvent se sentir perdants. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte, geste **délibéré ou non**, à **caractère répétitif**, exprimé **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

TAXAGE

Le taxage, c'est lorsqu'une personne tente d'obtenir un objet appartenant à une autre personne par l'extorsion, c'est-à-dire, sans son consentement et en utilisant les menaces, l'intimidation ou la force physique. Les menaces peuvent être psychologiques, physiques ou armées.


CYBERINTIMIDATION

La cyberintimidation, c'est le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits. Les moyens de communication utilisés lors de la cyberintimidation sont les suivants : courriels, salons de clavardage (chat room), groupes de discussion, blogues, sites Web, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Snapchat, etc.), jeux de rôle ou d'aventures en ligne, webcam et les messageries instantanées (textos). La cyberintimidation peut également être des rumeurs qu'on fait circuler, via Internet ou la téléphonie, et qui portent atteinte à la réputation d'une personne.

13. SUBSTANCES PSYCHOACTIVES (ALCOOL, BOISSON ÉNERGISANTE, DROGUE TABAC, VAPOTAGE)

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|--|---|
| <p>Conformément à la loi sur le tabagisme, il est interdit de fumer et de vapoter en tout temps à l'intérieur et sur le terrain de l'école.</p> <p>Il est aussi interdit de consommer alcool, boisson énergisante et drogue.</p> | <p>La procédure de gestion des manquements sera appliquée. La direction a un droit de regard quant aux conséquences selon la gravité des manquements.</p> <p>N.B. Une amende peut être émise.</p> |

RÈGLE DE VIE
Vapotage/cigarette



École secondaire
DONNACONA
Mon école!

01

- Demande de l'adulte de lui remettre la vapoteuse.
- Remettre la vapoteuse à la direction qui appellera les parents. Les parents viennent la récupérer.

02

- Demande de l'adulte de lui remettre la vapoteuse.
- Remettre la vapoteuse à la direction qui appellera les parents. Les parents viennent la récupérer.
- L'élève est suspendu à l'interne une journée.

03

- Demande de l'adulte de lui remettre la vapoteuse.
- Remettre la vapoteuse à la direction qui appellera les parents. Les parents viennent la récupérer.
- L'élève est suspendu à l'externe une journée.

**La direction se réserve le droit de passer à un niveau de manquement supérieur selon la gravité du geste.*

RÈGLEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS JEUNES ET ADULTES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF (POLITIQUE DU CSS)

DROGUES, ALCOOL, ARTICLES SERVANT À LA CONSOMMATION

Il est interdit...

- d'en consommer;
- d'en être sous l'effet;
- d'en posséder;
- d'en faire le trafic;

à l'intérieur ou sur tout le terrain du centre de services scolaire et lors de toutes activités organisées par l'école. Le service du transport scolaire a prévu une suspension immédiate de trois jours pour consommation d'alcool ou de drogues dans ses véhicules.

En vertu d'un jugement de la Cour suprême du Canada de 1998, le directeur et le personnel enseignant d'une école ont le pouvoir de procéder à la fouille de certains élèves, de faire des perquisitions dans les casiers et de saisir des objets dont la possession est interdite s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été violée.

| Sujet de l'infraction | Mesures disciplinaires concernant les élèves mineurs de centre scolaire | Mesures disciplinaires concernant les élèves majeurs de centre scolaire |
|---|---|---|
| <p>En consommer Être sous l'effet</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction et téléphone aux parents. - Retrait immédiat à l'interne ou à l'externe de 3 jours. - Rencontre avec les parents, la direction, les intervenants et l'élève. - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction. - Téléphone aux parents par la direction pour les élèves majeurs du secteur jeune. - Retrait immédiat à l'interne ou à l'externe de 3 jours - Rencontre avec la direction, les intervenants et l'élève (avec les parents pour les élèves majeurs du secteur jeunes). - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. |
| <p>Posséder des articles servant à la consommation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction et téléphone aux parents. - Saisie de l'article et remise à la Sûreté du Québec. - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction. - Saisie de l'article et remise à la Sûreté du Québec. - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. |

| | | |
|---------------------------|---|--|
| En posséder | <p>En posséder</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction et téléphone aux parents. - Déclaration à la Sûreté du Québec et remise du matériel saisi. - Suspension immédiate de 3 jours dont au moins une journée à l'externe. - Retour sous conditions avec les parents, la direction, les intervenants et l'élève. - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. | <p>En posséder</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de l'élève par la direction. - Déclaration à la Sûreté du Québec et remise du matériel saisi. - Suspension immédiate de 3 jours à l'externe. - Retour sous conditions avec la direction, les intervenants et l'élève (avec les parents pour les élèves majeurs du secteur jeunes). - Deux rencontres obligatoires avec un intervenant. |
| En faire le trafic | <p>Trafic</p> <ul style="list-style-type: none"> - En tout temps, une demande pourra être présentée aux Services éducatifs pour une prolongation de suspension au-delà de 10 jours. | <p>Trafic</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renvoi. |

Il est à noter que le nombre de jours de suspension concernant la consommation et la possession peut être cumulatif.

- **Si récidive :**

La direction et les intervenants impliqués évalueront les conséquences et les mesures d'aide appropriées à la situation.

- **Mesures d'aide possible :**

- Rencontre individuelle et / ou de groupe
- Évaluation de la consommation
- Références aux ressources externes
- Plan d'intervention
- Contrat
- Autres

Fouille en milieu scolaire

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou **motifs raisonnables** de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le présent code de vie ou la loi. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée eu égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.

Considérant le fait que les casiers sont la propriété de l'école, il est à noter que ceux-ci peuvent également être ouverts en tout temps, même en absence de l'élève, sous un motif raisonnable.

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET MESURES D'AIDE

1. BULLETINS ET NOTE DE PASSAGE

La note de passage est de 60 % pour tous les cours.

À la parution de chaque bulletin, l'élève doit vérifier si les données qui y sont inscrites sont exactes. Lorsqu'il y a erreur, l'élève doit rencontrer l'enseignant concerné. Seule la direction peut apporter une correction officielle au bulletin.

2. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)

Pour tous les élèves qui seront inscrits pour l'année scolaire en 2023-2024.

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires (DES), l'élève inscrit à l'un de ces niveaux pour l'année scolaire devra obligatoirement accumuler 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, dont un minimum de 20 unités reconnues de 5^e secondaire et ce, incluant obligatoirement la réussite des matières suivantes :

- 6 unités de français de la 5^e secondaire;
- 4 unités d'anglais de la 5^e secondaire;
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

L'élève qui réussira ce profil obtiendra son DES et pourra poursuivre ses études au niveau collégial ou en formation professionnelle. Il faut toutefois savoir que plusieurs programmes d'études de niveau collégial exigent des unités supplémentaires, notamment en mathématique ou en science. L'élève dispose des documents et des ressources nécessaires à l'école pour faire les vérifications qui s'imposent en fonction de son choix d'orientation.

3. CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE (DEP)

De façon générale, l'élève peut accéder à la formation professionnelle au secondaire (DEP) à partir du moment où il a 16 ans au 30 septembre de l'année où il prévoit y accéder et qu'il est en voie de compléter avec succès les unités des trois matières de base de 3^e ou de 4^e secondaire (français, anglais et mathématique) selon le choix de la formation.

4. RÈGLES DE PASSAGE DU PREMIER AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

La direction d'école analyse avec son équipe-niveau l'état du profil de chaque élève et fait une recommandation de classement pour l'année suivante aux parents et aux élèves. **L'élève doit s'investir dans l'ensemble des disciplines.** Il doit annuellement atteindre les 24 crédits qui assurent une solidité pour l'année suivante.

L'élève de 2e secondaire à l'enseignement régulier poursuit ses apprentissages au second cycle du secondaire s'il a cumulé, au terme de son année, au moins 24 unités dont obligatoirement les unités afférentes dans deux des trois matières de base : français, anglais, mathématique.

De façon exceptionnelle, l'élève qui passe au second cycle du secondaire peut prolonger ses apprentissages au premier cycle du secondaire dans la matière de base qui n'a pas été réussie si l'analyse démontre que cette mesure de soutien est celle à privilégier.

Dans le cas où l'élève ne répond pas aux exigences de promotion, il peut :

- s'inscrire à des cours d'été pour répondre aux exigences des règles de cheminement scolaire ;
- prolonger ses apprentissages une année additionnelle au premier cycle du secondaire avec des mesures de soutien ;
- poursuivre ses apprentissages au niveau supérieur si l'analyse de ses besoins et de ses capacités démontre que ce cheminement est à privilégier et que des mesures de soutien sont mises en place ;
- poursuivre ses apprentissages, à la suite d'une étude de cas, au programme de formation à un métier semi-spécialisé (FMS), et ce, si les deux matières en échec sont français et mathématique. Il doit, le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, être âgé d'au moins 15 ans.
- poursuivre ses apprentissages, à la suite d'une étude de cas, au profil d'apprentissage individualisé (PAI) et ce, si deux des trois matières de base sont en échec.

5. EXIGENCES POUR ÊTRE ADMIS À UN EXAMEN

L'élève doit avoir suivi le cours correspondant à l'examen synthèse ou en être dispensé selon les dispositions du Régime pédagogique.

6. REMISE DES TRAVAUX

Tous les travaux doivent être remis selon les délais prévus par l'enseignant. À moins d'une entente particulière prise avant la fin du délai avec l'enseignant, l'élève qui remettra ses travaux après la date prévue accusera **une pénalité de 10 % par journée de retard (jour ouvrable)**.

Il est de la responsabilité de l'élève de faire ses devoirs. Chaque devoir non fait est compilé par l'enseignant. **Une accumulation de 5 devoirs non faits entraînera une retenue. Chaque devoir non fait supplémentaire entraînera une retenue supplémentaire.**

7. REPRISE D'UNE ÉVALUATION EN COURS D'ÉTAPE

L'élève doit être présent lors des évaluations. Exceptionnellement, si l'élève s'absente lors d'une évaluation locale, il doit **s'informer auprès de son enseignant du moment et du lieu de reprise prévus**. Une absence non motivée à la reprise de l'évaluation annoncée par l'enseignant sera pénalisée et la conséquence pourrait aller jusqu'à l'obtention de la note zéro.

8. RETARD À L'EXAMEN LORS D'UNE SESSION

L'élève ne peut pas entrer dans la salle d'examen si son retard dépasse de 30 minutes le début de l'examen. Les retardataires seront déclarés ABSENTS À L'EXAMEN et convoqués à une reprise, si le motif de retard est valable. Cependant, si la direction ne considère pas le motif valable, l'élève se verra attribuer la note zéro à cette évaluation. L'élève ne peut pas quitter la salle d'examen avant que les deux tiers du temps prévu ne soient écoulés.

9. ABSENCE À UN EXAMEN MINISTÉRIEL

L'élève qui est absent lors d'une épreuve ministérielle devra justifier son absence. La politique du guide de sanction de la Direction de la sanction des études du MÉQ (Ministère de l'Éducation du Québec) sera appliquée à la lettre. L'élève qui ne se présente pas à une épreuve unique sans motif reconnu se voit attribuer le code ABS sur son relevé de notes pour le cours correspondant.

Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve unique pour des motifs reconnus et qu'il est impossible de procéder à l'évaluation de ses apprentissages à l'aide d'une épreuve équivalente autorisée par la Direction de la sanction des études (DSE), une équivalence pour absence motivée peut être envisagée. Les motifs suivants pourraient être reconnus par le Ministère pour justifier l'absence d'un élève à une épreuve unique du Ministère : maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, décès d'un proche parent, convocation d'un tribunal, participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le chef de service de la DSE. Toutefois, la DSE privilégie toujours la reprise lorsque possible.

10. DEMANDE DE RÉVISION DE NOTES

L'élève qui se sent lésé a droit à une demande de révision de notes. Pour ce faire, il doit présenter à la direction de son niveau une demande écrite en indiquant les motifs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES ACTIVITÉS À L'ÉCOLE

1. ACTIVITÉS SPORTIVES

Équipes parascolaires (ligue scolaire) : soccer, futsal, basketball, badminton, hockey, cheerleading, volleyball et football. Participation aux rencontres régionales et provinciales. Plateaux sportifs libres tous les midis.

2. ACTIVITÉS ÉTUDIANTES (local 2110)

Conseil étudiant, Cervelet d'Or Desjardins, Activité du midi (Les Fêtards), sorties en plein air, comité du bal, comité de l'album des finissants, comité des Avertis, magasin du monde Chez Pépin et beaucoup d'autres...

3. ACTIVITÉS GRATUITES, SERVICES ET ENCADREMENT MIDI

Grande salle (tennis sur table, hockey sur table, jeux de société, billard, animations diverses), sports libres, salle d'entraînement, laboratoire informatique, bibliothèque, terrains extérieurs avec prêt de matériel (basketball, soccer, tennis et baseball), radio étudiante.



LA CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF

En éducation physique, tout comme durant les activités du midi et les activités parascolaires, ton comportement a un impact majeur sur ton sport, tes coéquipiers, tes adversaires, ton entraîneur, ton enseignant, tes partisans et toi-même. Afin de favoriser un bon esprit sportif, ton école te propose un code de vie du sportif.

RESPECT :

- Considérer chaque athlète, enseignant, entraîneur, arbitre et spectateur avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition.
- Agir avec courtoisie et faire usage d'un langage précis et sans injures durant la pratique d'une activité, et ce, envers tous.

INTÉGRITÉ :

- Faire preuve d'honnêteté dans tes relations sportives.
- Poursuivre et honorer tes engagements jusqu'au bout.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.

RESPONSABILITÉ :

- Démontrer que tu as la maîtrise de toi.
- Refuser toute violence verbale ou physique.
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Accepter la défaite en reconnaissant tes erreurs et le travail de l'adversaire.

ESPRIT SPORTIF :

- S'amuser avant tout.
- Contribuer à créer un climat qui reflète les valeurs du sport.
- Donner le meilleur de toi-même.
- Être capable de féliciter l'équipe adverse en situation de victoire et de défaite.

Ainsi, par cette charte, l'équipe des enseignants d'éducation physique vise à favoriser ton dépassement sur les plans physique, intellectuel et éthique par le biais de la pratique de l'activité sportive.

EXEMPLE D'UNE PAGE DE TITRE

Page de titre (aucune ponctuation – zones réparties également)

En-tête pour la présentation des tests et travaux

| | | | | |
|---|---|---|---------------------|--|
| <p>Nom et Prénom du ou des auteurs Nom, numéro du cours, numéro du groupe</p> <p>TITRE DU TRAVAIL Sous-titre (s'il y a lieu)</p> <p>Travail présenté à M. Prénom Nom</p> <p>Nom de l'école Date de la remise</p> | | | Date | Nom de l'élève |
| | | | Nom de l'enseignant | Matière et groupe |
| | | | | |
| | | ○ | | Titre |
| | | | | X on commence à écrire où se trouve le X et on continue son texte au début de la marge |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | ○ | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | ○ | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

| Date | Heure | Local | Motif | Signature de l'enseignant |
|------|-------|-------|-------|---------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

HORAIRE DES RÉCUPÉRATIONS

| Matières | Jour | Heure | Local |
|--------------------|-------------|--------------|--------------|
| Français | | | |
| Mathématique | | | |
| Anglais | | | |
| Éducation physique | | | |
| Science | | | |
| Univers social | | | |
| Option 1 | | | |
| Option 2 | | | |

Important



A series of horizontal lines for writing, consisting of 28 thin grey lines spaced evenly down the page.